DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 16.01.01
Objet : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

M. Lionel Jacquemin, Président, expose que le Comité Syndical doit désigner son secrétaire de séance.
Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à cette nomination par un vote à main levée.
M. Jean Pierre PATÉ est le seul candidat pour être secrétaire de séance.
Le Comité Syndical décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée et désigne M. Jean Pierre PATÉ, secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.02
Objet : COMPTE DE GESTION 2015

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le compte de gestion 2015, transmis par le trésorier à l'ordonnateur, a été présenté de la manière suivante :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	378 727,60 €	0,00 €	994 501,87 €	0,00 €	1 373 229,47 €
Opérations de l'exercice	765 701,94 €	702 560,25 €	1 475 743,91 €	1 876 651,77 €	2 241 445,85 €	2 579 212,02€
TOTAUX	765 701,94 €	1 081 287,85 €	1 475 743,91 €	2 871 153,64 €	2 241 445,85 €	3 952 441,49€
Résultats de clôture	0,00 €	315 585,91 €	0,00 €	1 395 409,73 €	0,00 €	1 710 995,64 €
Restes à réaliser	200 000,00 €	281 816,76 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	281 816,76 €
TOTAUX CUMULES	765 701,94 €	1 363 104,61 €	1 475 743,91 €	2 871 153,64 €	2 441 445,85 €	4 234 258,25€
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	397 402,67€	0,00 €	1 395 409,73 €	0,00 €	1 792 812,40 €

Après sa présentation, le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.03
Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 50
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 51

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Suite à la présentation faite par les vice-présidents, le comité syndical approuve à l'unanimité, en l'absence du président M. Lionel JACQUEMIN, le compte administratif 2015, qui est conforme au compte de gestion et qui peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	378 727,60 €	0,00 €	994 501,87 €	0,00 €	1 373 229,47 €
Opérations de l'exercice	765 701,94 €	702 560,25 €	1 475 743,91 €	1 876 651,77 €	2 241 445,85 €	2 579 212,02€
TOTAUX	765 701,94 €	1 081 287,85 €	1 475 743,91 €	2 871 153,64 €	2 241 445,85 €	3 952 441,49€
Résultats de clôture	0,00 €	315 585,91 €	0,00 €	1 395 409,73 €	0,00 €	1 710 995,64 €
Restes à réaliser	200 000,00 €	281 816,76 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	281 816,76 €
TOTAUX CUMULES	765 701,94 €	1 363 104,61 €	1 475 743,91 €	2 871 153,64 €	2 441 445,85 €	4 234 258,25€
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	397 402,67€	0,00 €	1 395 409,73 €	0,00 €	1 792 812,40 €

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Vice Président
Monsieur Georges DELANDRE

ANNEXE 3

Bordereau d'envoi

compte administratif du budget principal

(à l'usage des collectivités et établissements n'ayant pas adhéré à l'application Actes budgétaires)

- A Envoyer en double exemplaire avant le 15 juillet 2016 -

Nom et adresse de la collectivité ou de l'établissement public

SIELL - Syndicat Intercommunal des eaux Laffon de Ladebat - 65 rue Ch. de Gaulle

CP : 55210 Commune : HEUDICOURT

- Tél. : 0329893223
- Mail : siell@orange.fr
- Horaires d'ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h.

Liste détaillée des pièces jointes *

☒ **CA du Budget principal y compris annexes obligatoires**

☒ Etat des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2015

☒ Délibération afférente au vote du compte de gestion (ou sa date de transmission par Actes le cas échéant)

☒ Pages II.1 et II.2 du compte de gestion relatif au budget principal *(si non transmises avec le compte administratif du budget principal)*

☒ Délibération afférente au vote du CA (ou sa date de transmission par Actes le cas échéant)

☒ Délibération relative à l'affectation des résultats 2015

* cocher les pièces jointes au présent envoi

Le maire, le président atteste que les documents et délibérations adressés en préfecture - s/préfecture listés ci-dessus sont conformes à ceux détenus par la collectivité

Reçu en préfecture - S/préfecture le :

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

A Heudicourt,
Le 31/03/2016
~~Le maire,~~ le président,

SYNDICAT DES EAUX R. LAFFON de LADEBAT (Meuse)

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PRÉFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.04
Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	378 727,60 €		-63 141,69 €	Dépenses 200 000,00 € Recettes 281 816,76 €	81 816,76 €	315 585,91€
FONCTIONNEMENT	994 501,87 €	0,00 €	400 907,86 €			1 395 409,73€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) et sur proposition du Président, le comité syndical décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme ci-après :

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	1 395 409,73€
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 € 1 395 409,73€
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PRÉFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.05
Objet : BUDGET PRIMITIF 2016

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Suite à la présentation détaillée du budget primitif 2016 par Lionel Jacquemin, Président, le comité syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2016.

	Montant total des dépenses	Montant total des recettes
Section d'exploitation	2 561 488,63 €	2 826 354,97 €
Section d'investissement	2 365 805,24 €	2 453 734,30 €

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

ANNEXE 1

Bordereau d'envoi

Budget primitif du budget principal

(à l'usage des collectivités et établissements n'ayant pas adhéré à l'application Actes budgétaires)

- A Envoyer en double exemplaire avant le 30 avril 2016 -

Nom et adresse de la collectivité ou de l'établissement public

SIELL-Syndicat Intercommunal des eaux
Laffon de Ladebat - 65 rue Ch. de Gaulle

CP : 5526 Commune : HELDIMONT

- Tél. : 03 29 89 32 29
- Mail : siell@orange.fr
- Horaires d'ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Liste détaillée des pièces jointes *

☒ **Budget primitif du budget principal y compris annexes obligatoires**

☐ Etat des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2015 *(si non transmis avec le compte administratif du budget principal)*

☒ Délibération afférente au vote du budget primitif (ou sa date de transmission par Actes le cas échéant)

☐ Délibération relative à l'affectation des résultats 2015 *(si non transmise avec le compte administratif du budget principal)*

☐ Pages II.1 et II.2 du compte de gestion relatif au budget principal *(si non transmises avec le compte administratif du budget principal)*

☐ Délibération relative à la reprise anticipée des résultats *(en cas d'absence du vote du compte administratif)*

* cocher les pièces jointes au présent envoi

Le maire, le président atteste que les documents et délibérations adressés en préfecture (s/préfecture) listés ci-dessus sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

Reçu en préfecture - S/préfecture le :

- 1 AVR. 2016

SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

A Heudicourt,
Le 31/03/2016
~~Le maire~~, le président,

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.06
Objet : PRIX DE L'EAU - ACTUALISATION

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Le Président propose une actualisation du prix de l'eau par augmentation de 1 centime pour chaque tranche de facturation, et ce, à partir du 01/04/2016, date correspondant au début de la prochaine période de consommation qui fera l'objet d'une facturation entre octobre et décembre 2016.

La nouvelle grille de tarification proposée est la suivante :

Communes concernées	Eau	
	Tranche	Tarifs
Ensemble des communes	De 0 à 500 m3	1,11 € HT
	De 501 à 3 000 m3	1,01 € HT
	De 3 001 à 10 000 m3	0,96 € HT
	> 10 001 m3	0,90 € HT

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à 51 voix pour et 1 abstention le réajustement des tarifs de consommation, suivant la grille tarifaire proposée et l'application de ces nouveaux tarifs à la facturation de la période de facturation du 01/04/2016 au 30/09/2016

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.07
Objet : DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES DE TRESAUVAUX ET LES ÉPARGES

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal des Eaux Laffon de Ladebat,
- Vu les arrêtés préfectoraux des 21 décembre 1953, 23 mai 1957, 24 juin 1960, 16 mai 1961, 26 septembre 1963, 12 mai 1967, 12 mai 1969, 4 juillet 1973, 31 janvier 1974, 2 décembre 1974, 31 décembre 1975, 9 janvier 1978, 3 et 10janvier 1979, n°85-3220 du 11 octobre 1985, n°91 -2436 des 7 juin et 1er juillet 1991, n°99-2594 du 26 octobre 1999, n°03-3161 des 8 et 18 décembre 2003, n°06-186 des 11 et 27 janvier 2006 et n°08-0319 des 10 janvier et 7 février 2008 relatifs à l'adhésion de communes au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable H. Laffon de Ladebat,
- Vu les arrêtés préfectoraux des 23 février 1949, 14 décembre 1978, 29 août 2008 et portant modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable H. Laffon de Ladebat,
- Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Trésauvaux et Les Éparges sollicitant leur adhésion au SIELL et transfert des compétences « Production d'eau potable » et « Distribution d'eau potable »

Considérant que l'intégration dans le périmètre du SIELL de nouvelles communes est de nature à renforcer la compétence exercée par le syndicat, le Président propose d'accepter l'adhésion des communes de Trésauvaux et Les Éparges et le transfert des compétences production / distribution de ces communes à compter de la date de l'arrêté préfectoral.

Le Président propose également de modifier les statuts du SIELL, article 1 – Communes adhérentes, en y ajoutant les communes de Trésauvaux et Les Eparges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité :

- L'adhésion des communes telle que décrite ci-dessus,
- Le transfert des compétences « Production » et « Distribution » des communes vers le SIELL dès validation par arrêté préfectoral, tels que décrits ci-dessus et précise qu'il s'agit d'un transfert en pleine propriété (transfert de l'actif et du passif) des installations intercommunales et d'une mise à disposition des infrastructures de distribution, et ce, en application des articles L1321-1, 2 et 5 du CGCT.
- Que le Président signe les conventions d'adhésion et de transfert de compétence et tout document s'y rapportant,
- De modifier les statuts et notifier la présente délibération à chacune des collectivités membres du syndicat Intercommunal des Eaux Laffon de Ladebat, qui disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces adhésions. En l'absence de délibération dans ce délai, leur avis sera réputé favorable.

et charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS PRÉFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.08
Objet : TRAVAUX SUR LES INFRASTRUCTURES AEP INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – COMMUNES DE TRESAUVAUX ET LES ÉPARGES

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu les demandes d'adhésion des communes de Trésauvaux et Les Éparges,
- Vu les travaux de mise à niveau et de mise en conformité des infrastructures intercommunales et communales de ces communes établis dans une étude diagnostic,
- Vu les statuts du SIELL et l'article 6 – Adhésion, portant sur les modalités d'adhésion,

Le Président, Lionel JACQUEMIN, propose le lancement des procédures pour :
- L'adjudication d'un marché de Maîtrise d'œuvre pour les études nécessaires à la rénovation, le renforcement, la mise à niveau des infrastructures de captage, de pompage, de stockage, d'adduction et de distribution des communes de Trésauvaux et Les Éparges,
- L'adjudication de marchés dans le cadre d'un programme de travaux alloti, et ce, en fonction des travaux listés dans l'étude diagnostic et qui seront confirmés par le marché d'études précédemment cité,

Le Président sollicite également le comité syndical pour déposer les dossiers de demande d'aide auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse.

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :
- Accepte le lancement des procédures d'appels d'offres pour les phases études de Maîtrise d'œuvre et de travaux correspondant à la rénovation, le renforcement, la mise à niveau des infrastructures de captage, de pompage, de stockage, d'adduction et de distribution des communes de Trésauvaux et Les Éparges, et ce, dès validation de leur adhésion par arrêté préfectoral,
- Autorise le Président à signer tout contrat et document se rapportant aux marchés d'études et de Tavaux évoqués ci-dessus,

- Charge le Président de définir et d'établir, si nécessaire, le montant des participations financières des communes de Trésauvaux et Les Éparges pour les travaux portant sur leur infrastructure de distribution en fonction de l'article 6 – Adhésion, des statuts du SIELL.
- Charge le Président d'établir et de déposer les dossiers de demande d'aide auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse en lien avec les études et les travaux sur les infrastructures intercommunales et communales de Trésauvaux et Les Éparges et accepte le versement de toute aide financière des administrations mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PRÉFECTURE DE
COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.09
Objet : ÉTUDE DIAGNOSTIC TERRITORIALE EN VUE DE L'APPLICATION DE LA LOI NOTRe

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu le calendrier de la loi NOTRe, transfert des compétences Eau et Assainissement, fixé à ce jour au 1er janvier 2020,
- Vu l'impact de la loi NOTRe sur le SIELL, transfert d'une vingtaine de communes, à minima, pour la compétence Eau et l'éventuelle prise de compétence Assainissement,

Le Président, Lionel JACQUEMIN, propose qu'un état des lieux et qu'une étude technique, juridique, financière des compétences Eau potable et Assainissement soient réalisés sur le territoire sur lequel il peut exercer sa compétence. La réalisation de simulations et scénarii devront permettre de réaliser des estimations sur les moyens humains, matériels et financiers à mettre en œuvre en cas de prise de compétence, afin de préserver la qualité du service public mis en œuvre actuellement et minimiser les conséquences quelles que soient l'application et les directives de la loi NOTRe.

Pour ce faire, le Président propose :
- Le lancement d'une procédure pour l'adjudication d'une étude et/ou mission de conseils, d'assistance et d'expertise juridique, financière, technique et ressources humaines, en collaboration, avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (CODECOM) de son territoire,
- L'établissement d'une convention de groupement de commande et/ou groupement de maîtrise d'ouvrage, dont le SIELL serait porteur du projet.

Le Président sollicite également le comité syndical pour déposer les dossiers de demande d'aide auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse.

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- Accepte le lancement d'une ou des procédures d'appels d'offres pour la réalisation d'une étude et/ou mission de conseils, d'assistance et d'expertise juridique, financière, technique et ressources humaines.
- Autorise le Président à signer tout contrat et document se rapportant aux marchés d'études évoqués ci-dessus,
- Autorise le Président à signer toute convention et document se rapportant au groupement de commande établi entre les CODECOM et le SIELL
- Charge le Président d'établir et de déposer les dossiers de demande d'aide auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse en lien avec la ou les études évoquées précédemment et accepte le versement de toute aide financière des administrations mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 15.01.10
Objet : ÉTUDE DE SECURISATION DU SIELL - MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu les infrastructures de pompage, de refoulement et de stockage existantes en vallée de Meuse, à Troyon, propriétés du SIELL,
- Vu les infrastructures de pompage, de refoulement et de stockage existantes et historiques du SIELL en plaine de la Woëvre,
- Vu les conclusions de la phase 5 de l'étude diagnostic sur les réseaux d'adduction et la nécessité de sécuriser le Syndicat par transfert d'eau de l'unité de distribution Nord vers l'unité de distribution Sud,

Le Président, Lionel JACQUEMIN propose le recrutement d'un bureau d'études et autres prestataires nécessaires pour mener les études de Maîtrise d'œuvre structurantes et de sécurisation des communes adhérentes au SIELL.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- Autorise le Président à lancer toute procédure nécessaire à la réalisation des études mentionnées ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tout marché, contrat et document se rapportant aux études qui seront réalisées pour la sécurisation des communes adhérentes au SIELL situées en plaine de la Woëvre,
- Autorise le Président à déposer tout dossier de demande de subvention et accepte tout versement d'aide financière accordée du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse, à cette étude de sécurisation en plaine de la Woëvre.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PRÉFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.11
Objet : PARTICIPATIONS COMMUNALES 2016

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Une participation financière des communes membres est calculée en fonction de leur nombre d'habitants et de leur potentiel fiscal. Pour l'année 2016, le montant total des cotisations s'élève à 5001 Euros et est réparti selon le tableau ci-après.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le montant et la répartition de la participation financière annuelle des communes.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
PARTICIPATIONS COMMUNALES 2016

	1/3 à part égale	Pop. légale 2008 INSEE	% pop	1/3 au prorata du nombre d'habitants	Potentiel fiscal 2010	% potentiel fiscal	1/3 potentiel fiscal	TOTAL
AVILLERS	40,66 €	62	0,78%	12,95 €	19 563 €	0,52%	8,60 €	62,20 €
BECHAMPS	40,66 €	79	0,99%	16,50 €	31 993 €	0,84%	14,06 €	71,21 €
BOINVILLE	40,66 €	71	0,89%	14,83 €	24 404 €	0,64%	10,72 €	66,21 €
BONZEE	40,66 €	373	4,67%	77,89 €	139 800 €	3,68%	61,43 €	179,98 €
BOUCONVILLE	40,66 €	105	1,32%	21,93 €	35 571 €	0,94%	15,63 €	78,21 €
BOUCQ	40,66 €	394	4,94%	82,27 €	127 388 €	3,36%	55,97 €	178,91 €
BOUQUEMONT	40,66 €	96	1,20%	20,05 €	35 000 €	0,92%	15,38 €	76,08 €
BRAQUIS	40,66 €	90	1,13%	18,79 €	105 629 €	2,78%	46,41 €	105,87 €
BROUSSEY RAULECOURT	40,66 €	258	3,23%	53,88 €	65 999 €	1,74%	29,00 €	123,53 €
BUXIERES	40,66 €	284	3,56%	59,30 €	140 995 €	3,72%	61,95 €	161,92 €
BUZY DARMONT	40,66 €	582	7,29%	121,53 €	249 811 €	6,58%	109,77 €	271,96 €
DOMPIERRE	40,66 €	52	0,65%	10,86 €	23 621 €	0,62%	10,38 €	61,90 €
DONCOURT	40,66 €	71	0,89%	14,83 €	24 023 €	0,63%	10,56 €	66,04 €
GEVILLE	40,66 €	590	7,39%	123,20 €	192 865 €	5,08%	84,74 €	248,61 €
GIRAUVOISIN	40,66 €	83	1,04%	17,33 €	21 136 €	0,56%	9,29 €	67,28 €
GUSSAINVILLE	40,66 €	39	0,49%	8,14 €	30 739 €	0,81%	13,51 €	62,31 €
HARVILLE	40,66 €	112	1,40%	23,39 €	42 927 €	1,13%	18,86 €	82,91 €
HENNEMONT	40,66 €	128	1,60%	26,73 €	74 524 €	1,96%	32,75 €	100,13 €
HEUDICOURT	40,66 €	218	2,73%	45,52 €	158 544 €	4,18%	69,66 €	155,84 €
JONVILLE	40,66 €	143	1,79%	29,86 €	44 529 €	1,17%	19,57 €	90,09 €
DEUXNOUDS	40,66 €	45	0,56%	9,40 €	70 775 €	1,87%	31,10 €	81,15 €
LOUPMONT	40,66 €	93	1,16%	19,42 €	32 486 €	0,86%	14,27 €	74,35 €
MAIZERAY	40,66 €	39	0,49%	8,14 €	12 108 €	0,32%	5,32 €	54,12 €
MARCHEVILLE	40,66 €	77	0,96%	16,08 €	19 782 €	0,52%	8,69 €	65,43 €
MONTSEC	40,66 €	78	0,98%	16,29 €	30 706 €	0,81%	13,49 €	70,44 €
MOULOTTE	40,66 €	101	1,27%	21,09 €	20 676 €	0,54%	9,08 €	70,83 €
NONSARD LAMARCHE	40,66 €	119	1,49%	24,85 €	129 151 €	3,40%	56,75 €	122,26 €
PAREID	40,66 €	121	1,52%	25,27 €	26 873 €	0,71%	11,81 €	77,73 €
PARFONDRUPT	40,66 €	52	0,65%	10,86 €	39 398 €	1,04%	17,31 €	68,83 €
PINTHEVILLE	40,66 €	79	0,99%	16,50 €	27 659 €	0,73%	12,15 €	69,31 €
RIAVILLE	40,66 €	44	0,55%	9,19 €	23 970 €	0,63%	10,53 €	60,38 €
RONVAUX	40,66 €	88	1,10%	18,38 €	16 993 €	0,45%	7,47 €	66,50 €
ST HILAIRE	40,66 €	199	2,49%	41,55 €	62 403 €	1,64%	27,42 €	109,63 €
ST JEAN LES BUZY	40,66 €	299	3,75%	62,44 €	93 976 €	2,48%	41,29 €	144,39 €
THILLOT	40,66 €	241	3,02%	50,33 €	41 175 €	1,09%	18,09 €	109,08 €
TROYON	40,66 €	225	2,82%	46,98 €	73 065 €	1,93%	32,10 €	119,75 €
VARNEVILLE	40,66 €	57	0,71%	11,90 €	17 619 €	0,46%	7,74 €	60,30 €
VIGNEULLES LÈS HATTONCHATEL	40,66 €	1 671	20,93%	348,94 €	1 233 860 €	32,52%	542,16 €	931,75 €
VILLE	40,66 €	136	1,70%	28,40 €	79 365 €	2,09%	34,87 €	103,93 €
WARCQ	40,66 €	208	2,61%	43,43 €	81 875 €	2,16%	35,98 €	120,07 €
WOEL	40,66 €	181	2,27%	37,80 €	70 854 €	1,87%	31,13 €	109,59 €
TOTAUX	1 667,00 €	7 983	100,00%	1 667,00 €	3 793 830 €	100,00%	1 667,00 €	5 001,00 €

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PRÉFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.12
Objet : INDEMNITÉS AU TRESORIER M. VAUCHER

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1892, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités locales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité :
- De demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- De prendre acte de l'acceptation du Receveur et de lui accorder l'indemnité de conseil
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et soit attribuée à Monsieur Yannick VAUCHER, receveur municipal, une indemnité d'un montant brut de 463,16 Euros correspondant à un montant net de 422,14 euros, au titre de l'année 2015.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PRÉFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.13
Objet : REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Sur proposition du Président, le comité syndical du SIE Laffon de Ladebat – SIELL, décide :

- VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique ;

Sur proposition du Président, le comité syndical du SIE Laffon de Ladebat – SIELL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, que les délibérations n° 15.01.06 en date du 17 mars 2015 et n°15.02.12 en date du 1er décembre 2015 portant sur le régime indemnitaire de la collectivité sont abrogées.

Qu'à compter du 1er avril 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016, l'ancien régime indemnitaire est remplacé dans tous ses effets par un nouveau régime de primes et d'indemnités instauré au profit des fonctionnaires titulaires et stagiaires, et ce comme suit :

Article 1 – Le principe

Le Président propose d'instaurer un régime de primes et d'indemnités composé de deux parts cumulables avec des critères définis pour les agents de catégories B et C, pour les filières administrative et technique.

Article 2 – Définition des critères

Catégorie B : Le régime indemnitaire pourra être composé de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP) et de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)

- 1ère partie composée de l'IFTS et liée aux fonctions et responsabilités. Part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées ;

- 2ème partie composée de l'IEMP et liée aux résultats. Part tenant compte de l'atteinte des objectifs fixés annuellement et des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur.

Catégorie C : Le régime indemnitaire pourra être composé de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT et l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP)

- 1ère partie composée de l'IAT et liée aux fonctions et responsabilités. Part tenant compte des responsabilités, du niveau et de la capacité d'autonomie, de la disponibilité ;

- 2ème partie composée de l'IEMP et liée aux résultats. Part tenant compte de l'atteinte des objectifs fixés annuellement et des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur.

Article 3 - Rappel des possibilités de modulation

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer, dans la limite des textes applicables à la fonction publique d'État, et selon les modalités ci-après précisées, la prime de fonctions et de résultats aux agents relevant des grades suivants :

Grades	Part liée aux fonctions et responsabilités				Part liée aux résultats				Plafond (total des 2 parts)
	Prime	Coefficient mini	Coefficient maxi	Montant individuel maxi	Prime	Coefficient mini	Coefficient maxi	Montant individuel maxi	
Rédacteur principal de 2ème classe	IFTS	1	6	5146,98 €	IEMP	0	0,20	298,4	5 445,38 €
Adjoint administratif de 2ème classe	IAT	1	8	3594,24 €	IEMP	0	0,26	299,78	3 894,02 €
Adjoint technique principal de 1ère classe	IAT	1	8	3 808,08 €	IEMP	0	0,63	758.52	4 566,6 €
Adjoint technique de 2ème classe	IAT	1	6	2695,68 €	IEMP	0	0,26	297,18	2 992,86 €

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
CHAMBRE DE COMMERCE (MEUSE)

Article 4 – Les coefficients retenus

La part liée aux fonctions et responsabilités :
Il a été décidé de retenir pour chaque grade par poste les coefficients maximums suivants :

Grades	Postes	Coefficient maximum
Pour le grade de Rédacteur	Poste : Responsable administrative	6
Pour le grade d'Adjoint administratif	Poste : Assistante administrative	8
Pour le grade d'Adjoint technique principal	Poste : Adjoint Technique - Réseau	8
Pour le grade d'Adjoint technique	Poste : Adjoint Technique - Entretien	6

La part liée aux résultats :
Cette part tiendra compte des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'entretien individuel permettant d'apprécier l'efficacité dans l'emploi et de la réalisation des objectifs commun et individuel énumérés dans la fiche d'objectifs individuelle. Cette dernière est remise à l'agent lors de l'entretien individuel.

Article 5 : Modalités de maintien ou de restrictions au versement du régime indemnitaire

- Toute sanction disciplinaire, quel que soit son niveau, rend inéligible l'agent concerné à la part liée aux résultats,
- Absentéisme :
  - Pas de part liée aux résultats si l'agent a été absent 6 mois au cours de l'année N-1,
  - Concernant l'adjoint technique principal de 1ère classe : Une retenue pourra être effectuée en fonction du nombre de jour d'absence sur la part liée aux résultats et versée trimestriellement (cf article 6). Retenue proratisée en fonction du temps de travail effectif,
  - Concernant l'ensemble des agents : Une retenue de 15% pourra être effectuée par mois d'absence de l'agent au cours de l'année N-1 sur la part liée aux résultats et versée annuellement.
- Le régime indemnitaire suivra le sort du traitement en cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service / maladie professionnelle ou imputable au service),
- Le régime de primes et d'indemnités sera maintenu intégralement pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité, adoption,
- Le montant global, à savoir le cumul de la part "fonctions et responsabilités" et de la part "résultat", ne peut dépasser les plafonds mentionnés dans le tableau de l'article 2,
- Le régime indemnitaire sera proratisé en fonction du temps de travail des intéressés,
- La part liée aux résultats évaluée et décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Article 6 : Périodicité du versement

La part liée aux fonctions sera versée mensuellement au cours de l'année N.

Afin de tenir compte des résultats obtenus par l'adjoint technique principal de 1ère classe, un acompte de part liée aux "résultats" sera versée à hauteur de 150 € trimestriellement, et ce, après évaluation des résultats par l'autorité territoriale qui interviendra lors d'un entretien individuel équivalent à la même période de versement. Le solde de la part liée aux "résultats" sera versé annuellement et ce après évaluation des résultats par l'autorité territoriale qui interviendra lors de l'entretien individuel de l'année N+1. Cette part est non reconductible d'une année sur l'autre, et fera l'objet d'une validation, par délibération du Comité, des objectifs fixés par la commission Personnel et le Président.
Pour les autres agents, la part liée aux "résultats" sera versée annuellement et ce après évaluation des résultats par l'autorité territoriale qui interviendra lors de l'entretien individuel de l'année N+1. Cette part est non reconductible d'une année sur l'autre, et fera l'objet d'une validation, par délibération du comité, des objectifs fixés par la commission Personnel et le Président.

Article 7 : Revalorisation

L'assemblée délibérante précise que le régime indemnitaire fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 8 : Mise en œuvre

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1er avril 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.

Les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont prévus et inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PRÉFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.14
Objet : REFORME DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,
- VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'État ;
- Vu le décret n°2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Le Président informe l'assemblée, que le SIELL doit engager une réflexion visant à reforme le régime indemnitaire des agents actuels et instaurer le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), mis en place pour la fonction publique de l'État et transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) ;
- D'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Ce nouveau régime indemnitaire doit permettre de :

- Prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaitre les spécificités de certains postes ;
- Susciter l'engagement des collaborateurs ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Le Président sollicite l'assemblée pour réformer le régime indemnitaire mis en place au Syndicat suivant la circulaire du 5 décembre 2014, pour saisir le Comité Technique et mettre en place le nouveau régime indemnitaire dès le 1e janvier 2017

L'assemblée délibérante autorise le Président à l'unanimité :

- Réformer le régime indemnitaire actuellement en place pour les agents du SIELL,
- Saisir le Comité Technique
- Instaurer dès le 1er janvier 2017 le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 16.01.15
Objet : REGIME INDEMNITAIRE DES SALARIÉS RELEVANT DU DROIT PRIVE

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Sur proposition du Président, le comité syndical du SIE Laffon de Ladebat – SIELL, décide après en avoir délibéré à l'unanimité, que le régime indemnitaire dont bénéficie actuellement le personnel de droit privé demeure en vigueur jusqu'au 31 mars 2016 inclus et que les délibérations n° 15.01.07 en date du 17 mars 2015 et n°15.02.13 en date du 1er décembre 2015 portant sur le régime indemnitaire de la collectivité sont abrogées.

Qu'à compter du 1er avril 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016, l'ancien régime indemnitaire est remplacé dans tous ses effets par un nouveau régime de primes et d'indemnités instauré au profit des salariés relevant du droit privé et ce comme suit :

Article 1 – Le principe

Le Président propose d'instaurer un régime de primes et d'indemnités composé de deux parts cumulables avec des critères définis pour les agents de droit privé pour la filière technique.

Article 2 – Définition des critères

Catégorie Cadre : Le régime indemnitaire des cadres relevant du droit privé pourra être composé comme suit :
- 1ère partie liée aux fonctions et responsabilités. Part tenant compte des responsabilités d'un ou plusieurs pôles, du niveau d'expertise, du niveau d'autonomie, du nombre d'agents encadrés et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées ;
- 2ème partie liée aux résultats. Part tenant compte de l'atteinte des objectifs fixés annuellement et des résultats de la procédure d'évaluation individuelle.

Catégorie Agent : Le régime indemnitaire des agents relevant du droit privé pourra être composé comme suit :

- 1ère partie liée aux fonctions et responsabilités. Part tenant compte des responsabilités, du niveau et de la capacité d'autonomie, de la disponibilité;
- 2ème partie liée aux résultats. Part tenant compte de l'atteinte des objectifs fixés annuellement et des résultats de la procédure d'évaluation individuelle.

Article 3 - Rappel des possibilités de modulation

Après en avoir délibéré, le comité décide à l'unanimité d'instituer, dans la limite des textes applicables à la Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement, et selon les modalités ci-après précisées, le régime indemnitaire des agents relevant des grades suivants :

Grades	Part liée aux fonctions et responsabilités				Part liée aux résultats				Plafond (total des 2 parts)
	Montant de la prime	Coefficient mini	Coefficient maxi	Montant individuel maxi	Montant de la prime	Coefficient mini	Coefficient maxi	Montant individuel maxi	
Chef de service	3 261,12 €	1	1	3 261,12 €	400 €	0	1	450 €	3661,12 €
Contrôleur de travaux					300 €	0	1	300 €	300 €
Agent technique réseau	1 019,16 €	1	1	1 019,16 €	750 €	0	1	750 €	1 769,16 €
Agent technique électromécanicien	489,24	1	1	489,24	750 €	0	1	750 €	1 239,24 €

Article 4 – Les coefficients retenus

- La part liée aux fonctions et responsabilités :

Il a été décidé de retenir pour chaque grade par poste les coefficients maximums suivants :

Grades	Postes	Coefficient maximum
Pour le grade de Chef de service	Poste : Responsable du service Eau	1
Pour le grade de contrôleur de travaux	Poste : Contrôleur de travaux	1
Pour le grade d'Agent technique réseau	Poste : Agent technique polyvalent Réseau	1
Pour le grade d'Agent technique électromécanicien	Poste : Agent technique polyvalent électrotechnicien / électromécanicien	1

Il est également rappelé que cette part est indexée sur le SMIC.

- La part liée aux résultats :

Cette part tiendra compte des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'entretien individuel permettant d'apprécier l'efficacité dans l'emploi et de la réalisation des objectifs communs et individuels énumérés dans la fiche d'objectifs individuelle. Cette dernière est remise à l'agent lors de l'entretien individuel.

Article 5 : Modalités de maintien ou de restrictions au versement du régime indemnitaire

- Toute sanction disciplinaire, quel que soit son niveau, rend inéligible l'agent concerné à la part liée aux résultats,
- Absentéisme :
  - Pas de part liée aux résultats si le salarié a été absent 6 mois au cours de l'année N-1,
  - Concernant les 2 agents techniques : Une retenue pourra être effectuée en fonction du nombre de jour d'absence sur la part liée aux résultats et versée trimestriellement (cf article 6). Retenue proratisée en fonction du temps de travail effectif,
  - Concernant l'ensemble des salariés : Une retenue de 15% pourra être effectuée par mois d'absence du salarié au cours de l'année N-1 sur la part liée aux résultats et versée annuellement.
- Le régime indemnitaire suivra le sort du traitement en cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service / maladie professionnelle ou imputable au service),
- Le régime de primes et d'indemnités sera maintenu intégralement pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité, adoption,
- Le montant global, à savoir le cumul de la part "fonctions et responsabilités" et de la part "résultat", ne peut dépasser les plafonds mentionnés dans le tableau de l'article 2,
- Le régime indemnitaire sera proratisé en fonction du temps de travail des intéressés,
- La part liée aux résultats évaluée et décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Article 6 : Périodicité du versement

La part liée aux fonctions et responsabilités sera versée mensuellement au cours de l'année N.

Afin de tenir compte des résultats obtenus par les 2 agents techniques, un acompte de part liée aux "résultats" sera versée à hauteur de 150 € trimestriellement, et ce, après évaluation des résultats par l'autorité territoriale qui interviendra lors d'un entretien individuel équivalent à la même période de versement. Le solde de la part liée aux "résultats" sera versée annuellement et ce après évaluation des résultats par l'autorité territoriale qui interviendra lors de l'entretien individuel de l'année N+1. Cette part est non reconductible d'une année sur l'autre, et fera l'objet d'une validation, par délibération du Comité, des objectifs fixés par la commission Personnel et le Président.

Pour les autres salariés, Chef de service et Contrôleur de travaux, la part liée aux "résultats" sera versée annuellement et ce après évaluation des résultats par l'autorité territoriale qui interviendra lors de l'entretien individuel de l'année N+1. Cette part est non reconductible d'une année sur l'autre, et fera l'objet d'une validation, par délibération du comité, des objectifs fixés par la commission Personnel et le Président.

Article 7: Revalorisation

L'assemblée délibérante précise que le régime indemnitaire fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 8 : Mise en œuvre

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1er avril 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.

Les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont prévus et inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.16
Objet : REVALORISATION SALARIALE – SALARIÉ DE DROIT PRIVÉ

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu le contrat de droit privé signé entre Monsieur Sébastien HERGOTT, occupant le poste de Chef de service- Responsable du Service Eau, et le SIELL
- Considérant le travail fourni par Monsieur Sébastien HERGOTT,

Le Président propose une augmentation de sa base salariale à compter du 1er avril 2016.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité , l'assemblée délibérante :

- Accepte l'augmentation de la base salariale de Monsieur Sébastien HERGOTT à compter du 1er avril 2016, à 224% du SMIC, au lieu de 207,16% jusqu'à maintenant.
- Autorise le Président à signer tout avenant au contrat de travail liant le SIELL avec Monsieur Sébastien HERGOTT afin de prendre en compte cette augmentation.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PRÉFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.17
Objet : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LES « COMPAGNONS DU CHEMIN DE VIE »

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice :	90	- Nombres de membres présents :	51
- Nombre de procurations :	1	- Nombre de suffrages exprimés :	52

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

L'association « Les Compagnons du Chemin de vie » de Lérouville donnant entière satisfaction, le Président propose de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts des sites de production et de stockage du SIELL.

L'Assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Président à signer la proposition de contrat d'entretien paysager des sites du SIELL avec « Les Compagnons du chemin de vie », et ce pour un montant de 6 096 Euros hors taxe, pour l'année 2016.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PRÉFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.18
Objet : RECRUTEMENT D'UN SALARIÉ EN RENFORT TEMPORAIRE

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose que le service des Eaux du SIELL peut être confronté à une longue absence d'un agent ou d'un salarié entraînant un surcroit de travail pour le personnel en poste, ne permettant pas de satisfaire pleinement les usagers du service et d'atteindre les objectifs et/ou obligations règlementaires. Afin de mener à bien l'ensemble des missions actuelles et futures, le Président propose et sollicite l'assemblée pour le recrutement temporaire d'un agent ou salarié qui sera affecté soit au pôle administratif ou au pôle technique, et ce, en cas de nécessité et de besoins justifiés.
Compte tenu du statut de Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) du SIELL, le personnel qui sera recruté en renfort temporaire relèvera soit du droit public soit du droit privé.
Ce poste sera régi par les statuts de la fonction publique territoriale ou par la convention collective des services d'eau et d'assainissement - 3302, rattaché à la filière clientèle.
La rémunération sera celle correspondant au grade et échelon de la personne recrutée sous droit public, soit prévue par les « accords salaires » de la profession et dont la base correspondra à un emploi de groupe I à III, suivant les besoins du SIELL et défini par la convention précitée.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :
- Accepte que le Président procède au recrutement temporaire d'un salarié régi soit par le droit public ou le droit privé,
- Autorise le Président à signer tout contrat à durée déterminée et renouveler, si besoin, le poste de renfort temporaire affecté soit au pôle administratif ou technique, et ce, pendant la durée de son mandat.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
- 1 AVR. 2016
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 16.01.19
Objet : RECRUTEMENT D'UN SALARIÉ - PÔLE ADMINISTRATIF

L'an Deux Mille seize, le 29 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Monsieur PATÉ Jean Pierre, Membre du bureau.

Etaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

Etaient absents les délégués des communes de :
Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président informe le Comité Syndical qu'en prévision du départ en retraite prévu au cours du 1er trimestre 2017, de l'adjoint administratif, il convient de prévoir son remplacement.
Le Président propose et sollicite l'assemblé pour le recrutement d'un salarié relevant soit du droit public, soit du droit privé compte tenu du statut de Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) du SIELL.
Ce poste sera régi par les statuts de la fonction publique territoriale ou par la convention collective des services d'eau et d'assainissement - 3302, rattaché à la filière clientèle.
La rémunération sera celle correspondant au grade et échelon de la personne recrutée sous droit public, soit prévue par les « accords salaires » de la profession et dont la base correspondra à un emploi de groupe I à III, suivant les besoins du SIELL et défini par la convention précitée.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- Accepte que le Président procède au recrutement d'un salarié régi soit par le droit public ou le droit privé,
- Autorise le Président à signer tout contrat à durée indéterminée ou déterminée et à renouveler si nécessaire le poste rattaché au pôle administratif, et ce, dès que la date de départ en retraite de l'agent en place sera connu.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SYNDICAT DES EAUX H. LAFFON DE LADEBAT HEUDICOURT sous les CÔTES (Meuse)

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Emargement des élus
Assemblée générale du 29 mars 2016

Commune	Délégués		PRESENT
AVILLERS SAINTE CROIX	Audrey	HENNEBERT	
AVILLERS SAINTE CROIX	Nicole	BARON	
BECHAMPS	Didier	LAPOINTE	
BECHAMPS	Frédéric	WARIN	
BOINVILLE-EN-WOEVRE	Philippe	GERARDY	
BOINVILLE-EN-WOEVRE	Willem	SCHIPPER	
BONZEE	Florence	LAMBERT	Excusé
BONZEE	Dominique	MOUSSA	
BOUCONVILLE SUR MADT	Daniel	BEGARD	
BOUCONVILLE SUR MADT	Denis	ROCQUIN	
BOUCQ	Francis	NICOLAS	
BOUCQ	Alexandre	DIDIERJEAN	
BOUQUEMONT	Gérald	QUENTIN	
BOUQUEMONT	Yannick	BLOUET	
BRAQUIS	Jean-Claude	HUVET	
BRAQUIS	Olivier	SAMSON	
BROUSSEY-RAULECOURT	Claude	JANOT	
BROUSSEY-RAULECOURT	Guillaume	PICARD	
BUXIERES SOUS LES COTE	Jean-Patrick	POLIN	
BUXIERES SOUS LES COTE	Amandine	FLOQUET	
BUZY-DARMONT	Philippe	PAYONNE	
BUZY-DARMONT	Jean-Michel	WINTER	
BUZY-DARMONT	Charles	BANAS	
DEUXNOUDS AUX BOIS	Samuel	RAZE	
DEUXNOUDS AUX BOIS	Jean-Pierre	KROBB	
DOMPIERRE AUX BOIS	Didier	VASSEUR	
DOMPIERRE AUX BOIS	Jean-Pol	MASSOMPIERRE	

Emargement des élus
Assemblée générale du 29 mars 2016

DONCOURT AUX TEMPLIER	Jacqueline	PIERRE	
DONCOURT AUX TEMPLIER	Nadège	MOREAU	
FRESNES EN WOEVRE	Gilles	LEVIEUX	
FRESNES EN WOEVRE	Pascal	TRICHON	
FRESNES EN WOEVRE	Carole	OSTERMANN	
GEVILLE	Laurent	SCHARFF	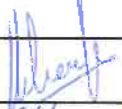
GEVILLE	Gilles	KOSOWSKI	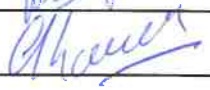
GEVILLE	Claudia	VAUCHER	
GIRAUVOISIN	Evelyne	DULEY	
GIRAUVOISIN	Carole	DAUDIER	
GUSSAINVILLE	Robert	TOUSSAINT	
GUSSAINVILLE	Jean	TALARICO	
HARVILLE	Jean-François	NOTTEZ	
HARVILLE	Jean-Luc	NEMES	
HENNEMONT	Roger	FABE	
HENNEMONT	Danielle	GUNIA	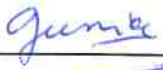
HEUDICOURT	Lionel	JACQUEMIN	
HEUDICOURT	Franck	DEVIN	
JONVILLE EN WOEVRE	Jean-Pierre	PATE	
JONVILLE EN WOEVRE	Yvon	DUMONT	
LOUPMONT	Jean-Claude	ROUYER	
LOUPMONT	Roland	HAMANT	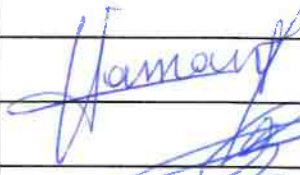
MAIZERAY	Laurent	JOYEUX	
MAIZERAY	Jean-Yves	CASTELLANI	
MANHEULLES	Martine	GOLUCH	
MANHEULLES	Bernard	BERTOUT	

Emargement des élus
Assemblée générale du 29 mars 2016

MARCHEVILLE EN WOEVRE	Eliane	GIFFARD	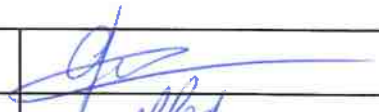
MARCHEVILLE EN WOEVRE	Katia	HENRIOT	
MONTSEC	Daniel	LOMBARD	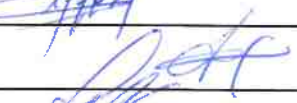
MONTSEC	Yvon	RAPPENNE	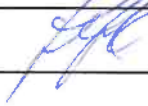
MOULOTTE	Michel	PETIT	
MOULOTTE	Floriane	BOLLINI	
NONSARD-LAMARCHE	Jean-Luc	DANY	
NONSARD-LAMARCHE	Gael	ANDRE	
PAREID	Camille	JUMENTIER	
PAREID	Benoit	CHANE	
PARFONDRUPT	Bruno	LAMPAERT	
PARFONDRUPT	Manuel	DE NEIVA	
PINTHEVILLE	François	BROCHIN	
PINTHEVILLE	Olivier	LEONARD	
RIAVILLE	Denis	VERDUN	
RIAVILLE	Claude	LESONGEUR	
RONVAUX	Magali	AUGUSTO	
RONVAUX	José	AUGUSTO	
St HILAIRE EN WOEVRE	Nicolas	KOSCIELNIAK	
St HILAIRE EN WOEVRE	Gilles	PIERNE	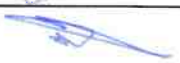
St JEAN LES BUZY	Michel	FASSE	
St JEAN LES BUZY	Nathalie	GLINKIEWICZ	
THILLOT	Eric	SECRET	
THILLOT	Alain	JEANNIN	
TROYON	Jacqueline	THOMAS	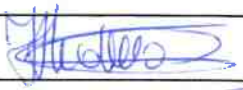
TROYON	Manuela	GINGRÉAU	

Emargement des élus
Assemblée générale du 29 mars 2016

VARNEVILLE	Mylène	VITU	
VARNEVILLE	Martine	PHILIPPE	
VIGNEULLES-HATT.	Jean-Claude	ZINGERLE	
VIGNEULLES-HATT.	Michel	DEGOUTIN	
VIGNEULLES-HATT.	Raynal	ROYER	
VILLE EN WOEVRE	Serge	BATTISTEL	
VILLE EN WOEVRE	Franck	HENRION	
WARCQ	Carla	DAVANNE	
WARCQ	Patrice	GARDIEN	
WOEL	Georges	DELANDRE	
WOEL	Patrick	NAUD	